

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25138194

dépôt au greffe du **LIEGE**
tribunal de l'entreprise de ~~LIEGE~~,
division Arlon, le **22.10.2025**
~~Le Greffier~~ Greffe

N° d'entreprise : **0729 610 739**

Nom

(en entier) : **IDELUX Environnement**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société coopérative**

Adresse complète du siège : **Drève de l'Arc-en-Ciel 98 à 6700 ARLON**

**Objet de l'acte : Renouvellement du Conseil d'administration et désignation des membres
du Collège des Contrôleurs aux comptes**

Réunie le 18 juin 2025, l'Assemblée générale a arrêté les décisions suivantes :

- Renouvellement du Conseil d'administration

A la suite de l'encodage des déclarations d'apparement et de regroupements transmises par les différentes communes pour le 1er mars dernier aux services du Groupe des Intercommunales ;

Vu la circulaire de la Région wallonne du 10 octobre 2024 relative à l'installation des nouveaux organes dans les intercommunales, les régies autonomes, les associations de projets, les ASBL et les associations chapitre XII laquelle recommande que l'Intercommunale arrête la liste des candidats aux mandats d'administrateur au 30/04/2025 ;

Vu la décision du Conseil communal de Wellin du 27 mars 2025 ;

Vu la décision du Conseil communal de Vielsalm du 14 avril 2025 ;

Vu la décision du Conseil communal de Stavelot du 24 avril 2025 ;

En fonction des informations qui ont pu être recueillies à ce jour, les listes ci-après de candidats ont été dressées sachant que :

- le nombre maximum d'administrateurs est limité à vingt membres sur base des chiffres de la population (art. L 1523-15 § 5 CDLD) ;
- aussi longtemps que l'Assemblée générale décide de ne pas désigner d'administrateur indépendant, les sièges se répartissent comme suit : dix-neuf (19) administrateurs désignés sous le quota communal, un (1) administrateurs désignés sous le quota provincial (art. 35 § 5 des statuts).
- les quinze (15) administrateurs désignés sous le quota communal et l'administrateur (1) désigné sous le quota provincial, seront les mêmes dans les intercommunales IDELUX Eau et IDELUX – Environnement (effet miroir) afin de limiter le nombre de personnes disposant de ces mandats, de pouvoir réunir les deux Conseils d'administration, l'un à la suite de l'autre, et d'en limiter le coût (un seul jeton de présence est versé pour les deux réunions). Les 4 postes restant sur quota communal sont répartis entre les 11 associés communaux liégeois ;
- conformément à l'article L 1523-15 § 3 al. 5 CDLD, il est précisé qu'un siège d'observateur sera attribué au Groupe ECOLO qui dispose d'au moins un élu au sein d'une des Communes associées et d'au moins un élu au Parlement wallon et qui n'est pas représenté conformément au système de la représentation proportionnelle :

DECISION

Conformément à l'article 35 § 5 des statuts, l'assemblée décide d'appeler à ces fonctions les personnes suivantes :

Bijlage bij het Belgisch Staatsblad - 30/10/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

Bijlage bij het Belgisch Staatsblad - 30/10/2025 - Annexes du Moniteur belge

- Administrateurs désignés sous quota communal

Mme Laurence CRUCIFIX (Libramont)
Mr Sébastien PEIFFER (Etalle)
Mr Olivier BARTHELEMY (Habay)
Mr Jean-François DEWEZ (Hotton)
Mr Patrick NOTET (Vaux-sus-Sûre)
Mr Xavier KROELL (Arlon)
Mr Philippe COURARD (Hotton)
Mme Nathalie HEYARD (Musson)
Mme Isabelle MICHEL (Tintigny)
Mme Anne LAMESCH (Arlon)
Mr José DOCK (Nassogne)
Mme Catherine MATHELIN (Herbeumont)
Mr Eric DEMEUSE (Bastogne)
Mme Anne GERARD (Bouillon)
Mr Daniel GUEBELS (Musson)
Mr Damien LEGRAS (Stavelot)
Mr Gilles DEHOTTAY (Malmedy)
Mr André-Hubert DENIS (Malmedy)
Mr Stéphan WIESEMES (Amel)

- Administrateurs désignés sous quota provincial

Mr Maxime LEONET

- Observateur

Mr Philippe DOURET

Administrateurs sortants :

Mr Jean-Marie MEYER
Mr Jean-Pol BESSELING
Mr Pascal FRANCOIS
Mme Stéphanie HEYDEN
Mr Claude LEGRAND
Mme Véronique LEONARD

- Désignation des membres du Collège des Contrôleurs aux comptes

L'Assemblée générale décide d'attribuer le marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse obtenant le plus de points en tenant compte des critères d'attribution soit le Collège composé:

SA ACF AUDIT BELGIUM
SPRL KNAEPEN, LAFONTAINE

Pour extrait conforme,

Isabelle MICHEL
Présidente